

Département de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Villedoux, Charron et Andilly

Reconstruction des ouvrages de Moine
Route Départementale n° 9

Il sera procédé du **11 juin au 11 juillet 2018, soit une durée de 31 jours**, à une enquête publique suite à la réalisation d'une étude d'impact relative à la reconstruction des ouvrages de Moine, route départementale n°9, sur les communes de Villedoux, Charron et Andilly, au titre :

- des articles L.110-1 et suivants, L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants notamment, du code de l'environnement
- de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Loi Grenelle II
- du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

- Département de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures, 37 rue de l'Alma, 17107 SAINTES cedex – Tel 05 46 97 55 55.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale, peuvent être consultés sur le site internet du Département (<https://la.charente-maritime.fr> rubrique "le département/informations officielles/les enquêtes publiques").

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé dans les lieux suivants où il pourra être consulté comme suit :

- Mairie de Villedoux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- Mairie de Charron : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 19h le mercredi
- Mairie de Andilly : les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et du lundi au vendredi de 14h à 18h
- Département de la Charente-Maritime, au service Documentation et Veille Juridique, à La Rochelle : du lundi au jeudi de 9h30 à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Dans les mairies de Villedoux, Charron et Andilly, un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public qui pourra y inscrire ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit en Mairie de Charron, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : enquetespubliques-routes@charente-maritime.fr

Monsieur Francis RASSAT, Ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il recevra en personne le public dans les conditions suivantes:

- ❖ le lundi 11 juin 2018, de 8h30 à 12h, à Charron
- ❖ le jeudi 14 juin 2018, de 8h30 à 12h, à Villedoux
- ❖ le lundi 18 juin 2018, de 9h à 12h, à Andilly
- ❖ le mardi 26 juin 2018, de 8h30 à 12h, à Villedoux
- ❖ le lundi 2 juillet 2018, de 9h à 12h, à Andilly
- ❖ le mercredi 11 juillet 2018, de 8h30 à 12h, à Charron.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, la Commission Permanente du Département statuera par délibération sur l'intérêt général du projet.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public au Département - Direction des Infrastructures à Saintes (Service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) et dans les mairies de Villedoux, de Charron et de Andilly pendant un an et pourront être obtenues sur simple demande adressée au Président du Conseil départemental.